

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2025
Nombre de conseillers : en exercice : 12
Présents : 9
Votants : 9 + 3 pouvoirs

Présents :

Mesdames Annick CHARBONNIER, Linda CHARPENTIER VAUQUELIN,
Messieurs Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Philippe JACQUET, Thierry PASCAULT, Erwan GRUX, Jean-François VOGEL, Philippe DAVID.

Excusée :

Philippe LOUIS-DREYFUS donne procuration à Pascal LIEUVE
Flore MOKHNACHI donne procuration à Erwan GRUX
Adeline CORRIGNAN donne procuration à Philippe JACQUET

Secrétaire de séance : Pascal LIEUVE

4 - Affectation du résultat 2024 – budget communal M57 - exercice 2025

Réuni sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif présente :

➤ un excédent cumulé de fonctionnement de	+ 98 370,59 €
➤ un déficit cumulé d'investissement de	- 79 737,17 €
➤ un solde des restes à réaliser de	0,00 €

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- ✓ **au compte 1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) **à titre** obligatoire pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement + 79 737,17 €
- ✓ **au compte R 002** (excédent d'exploitation reporté) du budget primitif 2025 + 18 633,42 €
- ✓ **au compte R 001** (déficit d'investissement reporté) du budget primitif 2025 - 79 737,17 €

Votants : 12 Pour : 9 + 3 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Le Maire,
Philippe AGULHON



Le secrétaire de séance
Pascal LIEUVE